

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 976 345

②1 N° d'enregistrement national : 11 54949

⑤1 Int Cl⁸ : F 21 V 29/00 (2012.01), F 21 W 101/02, F 21 Y 101/02

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.06.11.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.12.12 Bulletin 12/50.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : VALEO VISION Société par actions simplifiée — FR.

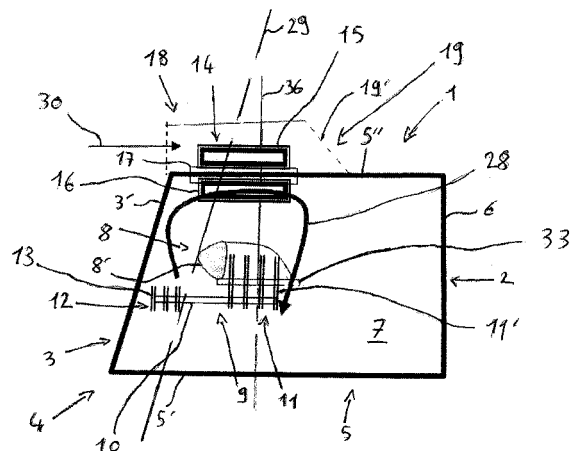
⑦2 Inventeur(s) : ROUCOULES CHRISTINE.

⑦3 Titulaire(s) : VALEO VISION Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : VALEO VISION Société anonyme.

⑤4 DISPOSITIF D'ECLAIRAGE ET/OU DE SIGNALISATION A RADIATEUR ET DISSIPATEUR INTEGRES.

⑤7 L'invention concerne un dispositif d'éclairage et/ou de signalisation (1) comprenant un boîtier (2), un élément transparent (3) délimitant avec le boîtier (2) une enceinte (4), une source de lumière (8) et au moins un radiateur (9) en contact thermique avec ladite source (8). Selon l'invention, le radiateur (9) s'étend dans l'enceinte (4) et en ce que le dispositif (1) comprend au moins un dissipateur thermique (14), appelé premier dissipateur (14), qui réalise un échange thermique entre un air contenu dans l'enceinte (4) et un flux d'air extérieur à l'enceinte (4).



FR 2 976 345 - A1



Dispositif d'éclairage et/ou de signalisation à radiateur et dissipateur intégrés

La présente invention concerne un dispositif d'éclairage et/ou de signalisation pour véhicule et relève plus particulièrement des éléments ayant pour mission de dissiper une chaleur issue d'une source de lumière que comprend le dispositif.

Les dispositifs d'éclairage et/ou de signalisation pour véhicule sont principalement constitués d'une source lumineuse, d'un boîtier et d'un élément transparent à travers lequel la lumière issue de la source lumineuse est projetée, l'élément transparent délimitant avec le boîtier une enceinte.

Pour des questions de luminance et de style, il convient d'utiliser une ou plusieurs diodes électroluminescentes d'éclairage, appelées LED. Pour assurer une luminance suffisante sur la route, les puissances dissipées par les LED sont de l'ordre de 10 Watt.

De la chaleur est ainsi dégagée de la source lumineuse et si elle n'est pas dissipée, elle peut engendrer une déformation du boîtier ou de l'élément transparent ou encore engendrer un abaissement de la qualité d'un flux lumineux émis par les LED.

Il est connu, pour faire face à ces inconvénients, de dissiper une partie de la chaleur dégagée par la source lumineuse en fournissant au dispositif d'éclairage et/ou de signalisation un système de refroidissement proposant soit une convection naturelle, soit une convection forcée. Or les systèmes de refroidissement proposant une convection naturelle sont lourds et encombrants alors que les systèmes de refroidissement proposant une convection forcée utilisent des ventilateurs qui posent un problème de coût, de bruit, de poussière et de fiabilité.

Le but de la présente invention est donc de résoudre les inconvénients décrits ci-dessus principalement en proposant une solution technique pour optimiser et améliorer l'efficacité du refroidissement en convection naturel et réduire la masse des radiateurs embarqués sur les dispositifs d'éclairage et/ou de signalisation équipés d'une telle solution.

L'invention propose à cet effet un dispositif d'éclairage et/ou de signalisation comprenant un boîtier, un élément transparent délimitant avec le boîtier une enceinte, une source de lumière et au moins un radiateur en contact thermique avec ladite source. Selon l'invention, le radiateur s'étend dans l'enceinte et le dispositif comprend au moins un dissipateur thermique, appelé premier dissipateur, qui réalise un échange thermique entre un air contenu dans l'enceinte et un flux d'air extérieur à l'enceinte.

10 Le premier dissipateur représente ainsi une surface froide refroidie par le flux d'air extérieur et qui permet à l'air se trouvant à l'intérieur de l'enceinte de se refroidir. L'air se trouvant à l'intérieur de l'enceinte circule ainsi du radiateur vers le premier dissipateur avant de revenir vers le radiateur, en effectuant une boucle de circulation, créant ainsi un phénomène de convection naturelle à l'intérieur de l'enceinte favorisant le refroidissement de l'air se trouvant à l'intérieur de l'enceinte.

Selon un aspect de l'invention, le radiateur et le premier dissipateur sont distincts.

20 Selon un autre aspect de l'invention, le premier dissipateur comprend une première série d'ailettes, une deuxième série d'ailettes et une embase interposée entre la première série et la deuxième série, ladite embase étant solidaire du boîtier alors que la première série d'ailettes s'étend dans un volume environnant où circule le flux d'air extérieur, la deuxième série d'ailettes s'étend dans un volume délimité par l'enceinte, dit volume interne. On comprend ici, que les ailettes du premier dissipateur sont reliées thermiquement à l'embase et optimisent l'échange thermique entre l'air chaud présent à l'intérieur du boîtier et l'air froid présent à l'extérieur du boîtier.

30 Selon un exemple de réalisation de l'invention, le radiateur possède une partie de captage d'une chaleur dégagée par ladite source et une partie avancée de dispersion de ladite chaleur. On comprend par « avancée » le fait que ladite partie de dispersion est située dans le volume interne à une distance de l'élément transparent comprise entre 5 mm et 50 mm. De cette manière, le radiateur amène un maximum

de chaleur à proximité de la glace afin, notamment, de limiter les phénomènes de condensation sur la glace. Cela permet également d'améliorer la dissipation de la chaleur au niveau de la partie de dispersion car celle-ci est située à proximité de l'élément transparent, la face externe de ce dernier étant directement en contact
5 avec le flux d'air extérieur.

Selon un autre exemple de réalisation de l'invention, le premier dissipateur est situé au dessus du radiateur. De cette façon, un flux d'air intérieur à l'enceinte va être créé, l'air chaud à proximité du radiateur montant vers la source froide que
10 représente le premier dissipateur, puis redescend une fois refroidi vers le radiateur en effectuant ainsi une boucle de circulation.

Avantageusement, le premier dissipateur est situé dans le prolongement du radiateur. Autrement dit, au moins un axe perpendiculaire à une paroi latérale du
15 boîtier sur laquelle se situe le premier dissipateur coupe à la fois le radiateur et le premier dissipateur. De manière complémentaire, au moins un axe parallèle à l'élément transparent coupe à la fois le radiateur et le premier dissipateur. On garantit de cette façon que la chaleur générée par le radiateur monte et se trouve immédiatement au contact du premier dissipateur. On crée de la sorte un gradient de
20 température proche de la glace entre la surface chaude (radiateur) et la surface froide (premier dissipateur) de sorte qu'on accélère la vitesse du flux d'air circulant à l'intérieur de l'enceinte, améliorant ainsi la convection naturelle et le désembuage de la glace.

Selon un aspect de l'invention, ledit dispositif comprend un premier conduit disposé au dessus de l'enceinte et apte à guider le flux d'air extérieur vers le premier
dissipateur, le premier conduit comprenant un premier moyen d'évacuation permettant au flux d'air extérieur de sortir du premier conduit. Le premier moyen
25 d'évacuation est, notamment, une grille et permet ainsi au flux d'air extérieur de se renouveler et de rester à une température permettant le refroidissement du premier
30 dissipateur.

Selon un autre aspect de l'invention, ledit dispositif comprend un deuxième dissipateur thermique situé en dessous du radiateur et qui réalise un échange

thermique entre l'air contenu dans l'enceinte et le flux d'air extérieur. De manière avantageuse le deuxième dispositif est distinct du radiateur et du premier dissipateur. La présence du deuxième dissipateur, en plus du premier dissipateur, peut ainsi augmenter la capacité de refroidissement de l'air contenu à l'intérieur de l'enceinte.

5

Selon un exemple de réalisation de l'invention, le deuxième dissipateur comprend une première série d'ailettes, une deuxième série d'ailettes et une embase interposée entre la première série et la deuxième série, ladite embase étant solidaire du boîtier alors que la première série d'ailettes s'étend dans un volume environnant où circule le flux d'air extérieur, la deuxième série d'ailettes s'étend dans un volume délimité par l'enceinte. On comprend ici, que les ailettes du deuxième dissipateur sont reliées thermiquement à l'embase et optimisent l'échange thermique entre l'air chaud présent à l'intérieur du boîtier et l'air froid présent à l'extérieur du boîtier.

10

De manière avantageuse, ledit dispositif comprend un deuxième conduit disposé en dessous de l'enceinte et apte à guider le flux d'air extérieur vers le deuxième dissipateur, et dans lequel le deuxième conduit comprend un deuxième moyen d'évacuation permettant au flux d'air de sortir du deuxième conduit. Le deuxième moyen d'évacuation est, notamment, une grille et permet ainsi au flux d'air extérieur de se renouveler et de rester à une température permettant le refroidissement du premier dissipateur.

15

20

Selon un aspect de l'invention, un moyen de conduction thermique est relié d'un côté au radiateur et de l'autre côté au deuxième dissipateur. Le moyen de conduction thermique peut ainsi améliorer l'échange thermique entre le radiateur et le deuxième dissipateur. Le moyen de conduction thermique est, notamment, un caloduc ou, par exemple, un feillard thermiquement conducteur.

25

Selon un exemple de réalisation de l'invention, une portion du ou des dissipateurs s'étend à une distance de l'élément transparent inférieure à 50 mm.

30

Avantageusement, une partie de l'embase du ou des dissipateurs est surmoulée dans le boîtier. Autrement dit, une partie de l'embase du ou des dissipateurs, notamment une partie périphérique de l'embase du ou des dissipateurs,

est recouverte d'une matière constituant le boîtier, ou avantageusement noyée dans cette matière.

5 De manière alternative au mode de réalisation décrit dans le paragraphe précédent, l'embase du ou des dissipateurs est rapportée au boîtier. Dans ce cas, le boîtier comprend une ouverture de réception du ou des dissipateurs, ces derniers comprenant un moyen de fixation au boîtier, par exemple, des trous aptes à recevoir un élément de fixation, notamment, des vis.

10 Selon un aspect de l'invention, l'embase du ou des dissipateurs possède des ventilations aptes à faire circuler le flux d'air extérieur à l'intérieur de l'enceinte. Autrement dit, l'embase du ou des dissipateurs possède des ouvertures permettant une entrée dans l'enceinte du flux d'air extérieur. De cette manière, on exploite la zone du boîtier où se situe le ou les dissipateurs pour placer les ventilations. Ces
15 ventilations permettent de refroidir d'avantage l'air contenu dans l'enceinte, en autorisant le flux d'air extérieur à pénétrer à l'intérieur de l'enceinte. Le boîtier peut également comprendre de telles ventilations, notamment à proximité de l'embase du ou des dissipateurs. Les ventilations peuvent être des chicanes intégrés au radiateur ou des trous sur lesquelles des filtres ou membranes sont fixés par collage.

20 Selon un exemple de réalisation de l'invention, les ventilations sont situées en dessous du radiateur.

25 Ainsi grâce à l'invention, et à la présence du ou des dissipateurs, du moyen de conduction thermique et/ou des ventilations, il est possible d'augmenter la capacité d'échange thermique de l'air intérieur avec l'air extérieur. On augmente ainsi la capacité de dissipation de la chaleur émise par la source lumineuse et il est alors possible de réduire la taille et la masse du radiateur présent à l'intérieur de l'enceinte.

30 Les figures annexées feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 est une vue schématique en coupe d'un dispositif d'éclairage et/ou de signalisation selon l'invention.

5 La figure 2 est une vue identique à la figure 1 représentant une variante de réalisation.

La figure 3 est une vue identique à la figure 1 représentant une variante de réalisation.

10 La figure 4 est une vue similaire à la figure 1 représentant une variante de réalisation.

Sur la figure 1, est représenté un dispositif d'éclairage et/ou de signalisation 1 selon l'invention qui est destiné à équiper un véhicule automobile, pour la projection
15 d'un faisceau lumineux sur la route emprunté par le véhicule. Ce dispositif d'éclairage et/ou de signalisation 1, appelé dispositif 1 dans la suite de la description, comprend un boîtier 2 et un élément transparent 3 délimitant avec le boîtier 2 une enceinte 4. Le boîtier 2 est par exemple en matériau plastique et possède cinq parois : quatre parois latérales 5 reliées entre elle pour former un volume interne 7 et un fond 6 situé
20 à une extrémité des parois latérales 5 et fermant d'un côté le volume interne 7. Parmi les quatre parois latérales 5 seules une paroi latérale inférieure 5' et une paroi latérale supérieure 5'' sont représentées. Les parois latérales supérieure 5'' et inférieure 5' s'étendent dans des plans parallèles entre eux et sensiblement horizontaux alors que le fond 6 s'étend dans un plan sensiblement verticale, c'est-à-dire dans un plan perpendiculaire aux plans dans lesquels s'étendent les parois
25 latérales inférieure 5' et supérieure 5''.

L'élément transparent 3 est situé à une extrémité opposée au fond 6 par rapport aux parois latérales. L'élément transparent 3 est, notamment, une glace 3'. Il
30 ferme ainsi le volume interne 7 et forme avec les quatre parois latérales 5 et le fond 6 du boîtier 2, l'enceinte 4.

Le dispositif comprend en outre une source de lumière 8 et au moins un radiateur 9 en contact thermiquement et physiquement avec la source 8. La source

de lumière 8 et le radiateur se situe à l'intérieur de l'enceinte 4, c'est-à-dire dans le volume interne 7.

La source lumineuse 8 comprend une ou plusieurs diodes électroluminescentes, également appelées LED 8'. Ces LED 8' sont alimentées par un dispositif de commande 33 sur lequel se situent des composants électroniques. Le dispositif de commande 33 est, par exemple, une carte de circuit imprimé comprenant des composants électroniques. Lorsque les LED 8' fonctionnent, les composants électroniques chauffent et c'est le rôle du radiateur 9, s'étendant dans l'enceinte 4, de dissiper en partie une chaleur créée par ces composants.

Selon l'invention, le dispositif 1 comprend au moins un dissipateur thermique, appelé premier dissipateur 14, qui réalise un échange thermique entre un air contenu dans l'enceinte 4, appelé air intérieur, et un flux d'air extérieur à l'enceinte 4, représenté par la flèche 30.

Comme représenté sur la figure 1, le radiateur 9 et le premier dissipateur 14 sont deux pièces distincts. Le radiateur 9 et le premier dissipateur 14 sont ainsi séparés par l'air intérieur présent dans l'enceinte. Le radiateur chauffe l'air intérieur présent dans l'enceinte 4 alors que le premier dissipateur 14 le refroidit. Ainsi, un phénomène de convection naturelle est créé entre le radiateur 9 qui représente une surface chaude et le premier dissipateur 14 qui représente une surface froide. L'air intérieur est ainsi amené à se déplacer dans l'enceinte du radiateur 9 vers le premier dissipateur 14 pour revenir au radiateur 9. Un flux d'air intérieur représenté par la flèche 28 est ainsi créé à l'intérieur de l'enceinte 4, c'est-à-dire dans le volume interne 7. Ce flux d'air effectue, notamment, une boucle de circulation entre le radiateur 9 et le premier dissipateur 14.

La figure 1 permet également de représenter des caractéristiques du premier dissipateur 14. En effet, ce premier dissipateur 14 comprend une première série d'ailettes 15, une deuxième série d'ailettes 16 et une embase 17 interposée entre la première série 15 et la deuxième série 16.

La première série d'ailettes 15 s'étend dans un volume environnant où circule le flux d'air extérieur et la deuxième série d'ailettes 16 s'étend dans le volume interne 7 délimité par l'enceinte 4.

5 L'embase 17 est, par exemple, réalisée par une tôle métallique plane ou par un radiateur, notamment, un radiateur moulé. Elle est en contact, du côté de la première série d'ailettes 15 avec le volume environnant dans lequel circule le flux d'air extérieur et du côté de la deuxième série d'ailettes 16 avec le volume interne 7. L'embase 17 peut être rapportée, par exemple par vissage sur le boîtier 2. Dans un
10 autre mode de réalisation, une partie de l'embase 17, notamment, une partie périphérique de l'embase 17, est surmoulée au boîtier 2. Que l'embase 17 soit rapportée ou surmoulée, le boîtier 2 possède une ouverture, dans laquelle l'embase 17 est positionnée, l'embase 17 étant dans tous les cas solidaire du boîtier 2. L'étanchéité du boîtier 2 au niveau où se situe l'embase 17 est assurée grâce à au
15 moins un joint (non représenté) ou grâce à la coopération des surfaces en contact entre l'embase 17 et le boîtier 2.

Le premier dissipateur 14 est réalisé de manière unitaire, c'est-à-dire que sa première série d'ailettes 15, sa deuxième série d'ailettes 16 et son embase 17 sont
20 issues du même matériau, notamment, métallique de sorte qu'ils sont en contact thermique. Ainsi, la première série d'ailettes 15 est refroidie par le flux d'air extérieur et refroidit à son tour l'embase 17 et la deuxième série d'ailettes 16 en contact avec l'air intérieur.

25 Il faut noter que le premier dissipateur peut être dépourvu de série d'ailettes si la chaleur à dissiper issue des LED 8' ne le justifie pas. Il est également possible d'adapter le nombre d'ailettes de chaque série en fonction de la chaleur à dissiper. Plus la chaleur à dissiper est importante, plus les ailettes à l'extérieur sont nombreuses, c'est-à-dire plus la première série d'ailettes 15 comprend d'ailettes
30 individuelles.

Le radiateur 9 possède une partie de captage 11 d'une chaleur dégagée par les LED 8' via le dispositif de commande 33 et une partie de dispersion 12 dont le rôle est de disperser, autrement dit évacuer, cette chaleur. Le radiateur 9 comprend

également un corps 10 reliant la partie de captage 11 et la partie de dispersion 12. Ce corps 10 s'étend, notamment, horizontalement, c'est-à-dire parallèlement aux parois latérale inférieure 5' et supérieure 5''.

5 La partie de captage 11 comprend des connexions thermique 11', reliant thermiquement le dispositif de commande 33 de la LED 8' au corps 10 du radiateur 9. Ces connexions thermiques 11' sont, notamment, des bras qui s'étendent transversalement au corps 10 du radiateur 9 et qui le relie thermiquement et physiquement au dispositif de commande 33. Le dispositif de commande 33 s'étend, 10 par exemple, dans un plan parallèle au plan dans lequel s'étend le corps 10, c'est-à-dire dans un plan horizontal.

 La source lumineuse 8 est située, notamment, sur le dispositif de commande 33 qui s'étend alors depuis la source lumineuse vers le fond 6 du boîtier 2. Les 15 connexions thermiques 11', transversale au corps 10 et au dispositif de commande 33 s'étendent ainsi en partie entre la source lumineuse 8 et le fond 6.

 La partie de dispersion 12 est, par exemple, située dans le volume interne 7 délimité par l'enceinte 4 à une distance de la glace 3' comprise entre 5 mm et 50 mm. 20 Cette partie de dispersion 12 comprend, notamment, des ailettes 13 pour améliorer l'échange thermique avec l'air intérieur contenu dans l'enceinte 4. Ces ailettes 13 s'étendent transversalement au corps 10 du radiateur 9 et sont situées proche de la glace 3' de manière à ramener un maximum de chaleur à proximité de la glace 3' pour limiter la condensation sur la glace 3'. Les ailettes 13 peuvent, notamment, être 25 orientées verticalement afin d'orienter le flux d'air intérieur et d'augmenter ainsi l'efficacité du refroidissement des LED 8' tout en limitant d'avantage la condensation sur la glace 3', de part un volume d'air chauffé proche de la glace 3' plus important.

 Le radiateur 9 est réalisé d'un seul bloc, c'est-à-dire que le corps 10, la partie 30 de captage 11 et la partie de dispersion 12 sont réalisés à partir d'un même matériau, par exemple, par moulage d'un matériau conducteur. Il s'agit, par exemple, d'Aluminium ou d'un alliage d'Aluminium.

Le premier dissipateur 14 est positionné au dessus du radiateur 9 au niveau de la paroi latérale supérieure 5''. Il se situe, notamment, dans le prolongement du radiateur 9 selon un axe 29 parallèle au plan dans lequel s'étend l'élément transparent. Autrement dit, l'axe 29 coupe à la fois le radiateur 9 et le premier dissipateur 14. De manière complémentaire, le premier dissipateur 14 se situe dans le prolongement du radiateur 9 selon un axe 36 perpendiculaire à la paroi latérale supérieure 5'', l'axe 36 étant verticale et coupant à la fois le radiateur 9 et le premier dissipateur 14.

La présence de la surface froide que représente le premier dissipateur 14 située au dessus du radiateur 9 et dans son prolongement, crée un gradient de température entre la surface froide et la surface chaude. L'air intérieur monte ainsi en se réchauffant au contact du radiateur 9 et redescend rapidement après avoir été refroidit au contact du premier dissipateur 14 en créant alors un phénomène de convection naturelle à l'intérieur de l'enceinte 4. L'air intérieur réalise ainsi des boucles de circulation et on appelle flux d'air intérieur, représenté par la flèche 28, le flux d'air effectuant ces boucles. En plaçant le premier dissipateur 14 au dessus du radiateur 9 et en orientant les ailettes 13 du radiateur 9 verticalement, on augmente la vitesse de circulation du flux d'air intérieur de sorte que la convection naturelle est optimisée et que la dissipation de la chaleur dégagée par le dispositif de commande 33 est améliorée.

Un autre avantage vient du fait qu'en augmentant la vitesse de circulation du flux d'air intérieur, on augmente la vitesse de montée d'air chaud devant l'élément transparent 3 ce qui assure un meilleur désembuage de l'élément transparent 3.

Le dispositif comprend en outre un premier conduit 18 disposé au dessus de l'enceinte 4 et apte à guider le flux d'air extérieur vers le premier dissipateur 14. Le premier conduit 18 est ainsi disposé sur la paroi latérale supérieure 5'' de sorte que au moins une partie de l'embase 17 et la première série d'ailettes 15 se situent dans le premier conduit 18. Ainsi, le premier conduit 18 canalise le flux d'air extérieur qui peut s'engouffrer dans celui-ci et refroidir le premier dissipateur 14 par l'intermédiaire de la première série d'ailettes 15. Le flux d'air extérieur peut ensuite sortir du premier conduit 18 par un premier moyen d'évacuation 19 que comprend le premier conduit

18. Ce premier moyen d'évacuation 19 est, notamment, un orifice d'évacuation ou, par exemple, une grille 19'. On assure ainsi un renouvellement du flux d'air extérieur pour améliorer le refroidissement du premier dissipateur 14.

5 La figure 2 illustre une variante de l'invention selon laquelle le dispositif 1 comprend un deuxième dissipateur thermique 20. Ce deuxième dissipateur 20 est situé, notamment, en dessous du radiateur 9 et réalise un échange thermique entre l'air contenu dans l'enceinte 4 et le flux d'air extérieur 30. On utilise un tel deuxième dissipateur 20 dans le cas où la puissance à dissiper et donc la chaleur à dissiper
10 sont plus importantes.

 Ce deuxième dissipateur 20 est distinct du premier dissipateur 14 et du radiateur 9. Le deuxième dissipateur 20 se situe, notamment, en dessous du radiateur 9, au niveau de la paroi latérale inférieure 5' de sorte qu'il contribue à
15 favoriser la boucle de circulation de l'air intérieur. Le deuxième dissipateur 20 comprend, tout comme le premier dissipateur 14, une première série d'ailettes 21, une deuxième série d'ailettes 22 et une embase 23 interposée entre la première série 21 et la deuxième série 22. L'embase 23 est solidaire du boîtier 2, par exemple, au niveau de la paroi latérale inférieure 5'. La première série d'ailettes 21 s'étend
20 ainsi dans le volume environnant où circule le flux d'air extérieur et la deuxième série d'ailettes 22 s'étend dans le volume interne délimité par l'enceinte 4. La première série d'ailettes 21, la deuxième série d'ailettes 22 et l'embase 23 du deuxième dissipateur 20 possèdent les mêmes caractéristiques que la première série d'ailettes 15, la deuxième série d'ailettes 16 et l'embase 17 du premier dissipateur 14.

25 Le deuxième dissipateur 20 est réalisé de manière unitaire, c'est-à-dire que sa première série d'ailettes 21, sa deuxième série d'ailettes 22 et son embase 23 sont issus du même matériau, notamment, métallique de sorte qu'ils sont en contact thermique. Ainsi, la première série d'ailettes 21 est refroidie par le flux d'air extérieur
30 et refroidit à son tour l'embase 23 et la deuxième série d'ailettes 22 en contact avec l'air intérieur.

 Le dispositif 1 comprend un deuxième conduit 24 disposé en dessous de l'enceinte 4 et apte à guider le flux d'air extérieur vers le deuxième dissipateur 20 de

la même manière qu'exposé précédemment pour le premier conduit 18. Le deuxième conduit 24 est ainsi disposé sur la paroi latérale inférieure 5' de sorte que au moins une partie de l'embase 23 et la première série d'ailettes 21 se situent dans le deuxième conduit 24. Ainsi, le flux d'air extérieur s'engouffre dans le deuxième conduit 24 et peut refroidir le deuxième dissipateur 20 par l'intermédiaire de la première série d'ailettes 21. Le flux d'air extérieur peut ensuite sortir du deuxième conduit 24 par un deuxième moyen d'évacuation 32 que comprend le deuxième conduit 24. Ce deuxième moyen d'évacuation 32 est, notamment, un orifice d'évacuation ou, par exemple, une grille 32'. On assure ainsi un renouvellement du flux d'air extérieur pour améliorer le refroidissement du deuxième dissipateur 14.

La présence du premier dissipateur 14 et du deuxième dissipateur 20 permet ainsi d'augmenter la capacité d'échange avec l'extérieur et donc de réduire la taille et la masse du radiateur 9.

La figure 2 permet également d'illustrer une variante de l'invention selon laquelle un moyen de conduction thermique 25 est positionné entre le radiateur 9 et le deuxième dissipateur 20. Le moyen de conduction thermique 25 est une pièce métallique permettant d'effectuer un transfert de chaleur du radiateur 9 vers le deuxième dissipateur 20 pour faciliter le refroidissement du radiateur 9. Le moyen de conduction thermique 25 permet d'augmenter la capacité du radiateur 9 à dissiper la chaleur dégagée par le dispositif de commande 33 des LED 8' et donc de réduire la masse embarquée du radiateur 9. Le moyen de conduction thermique 25 est un drain qui conduit les calories en provenance du radiateur directement au deuxième dissipateur.

Comme c'est le cas pour le radiateur 9, une portion 26 du ou des dissipateurs 14, 20, s'étend à une distance de la glace inférieure à 50 mm. Ainsi le premier dissipateur 14 le radiateur 9 et le deuxième dissipateur 20 sont coupés par l'axe 29 parallèle au plan dans lequel s'étend l'élément transparent 3 et par l'axe 36 perpendiculaire à la paroi latérale supérieure 5''.

La figure 3 illustre une variante de réalisation de l'invention selon laquelle l'embase 17, 23 du ou des dissipateurs 14, 20, possède des ventilations 27 aptes à

faire circuler le flux d'air extérieur à l'intérieur de l'enceinte 4. En plaçant les ventilations 27 sur l'embase 17, 23 du ou des dissipateurs 14, 20, on profite ainsi de l'ouverture dans le boîtier engendré par celles-ci pour installer les dissipateurs. On évite de cette manière de ménager un trou supplémentaire pour assurer la ventilation du volume interne 7.

La flèche 31 représente la circulation du flux d'air extérieur entré par l'intermédiaire des ventilations 27 à l'intérieur du volume intérieur 7. Les ventilations 27 sont ainsi situées en dessous du radiateur 9. Ces ventilations 27 permettent d'augmenter la circulation d'air à l'intérieur de l'enceinte 4 en autorisant l'introduction du flux d'air extérieur présent dans le deuxième conduit 24 à pénétrer à l'intérieur du volume 7. Ces ventilations 27 sont, notamment, des membranes soudées sur le boîtier 2 ou sur la glace 3' ou des chicanes avec filtre.

La figure 4 illustre une variante de réalisation selon laquelle on place directement le dispositif de commande 33 sur le radiateur, sur une zone proche de la glace 3', c'est-à-dire une zone située à moins de 50 mm de la glace 3'. Dans cette variante de réalisation, le dispositif 1 comprend également le premier dissipateur 14 et le radiateur 9 mais ce dernier ne possède pas de partie de dispersion 12 puisque la chaleur est directement dégagée par le dispositif de commande 33 dans une zone proche de la glace 3'. Le dispositif de commande 33 permet ainsi d'emmener de la chaleur proche de la glace 3' et d'obtenir le désembuage de la glace 3'.

De la même manière qu'expliqué précédemment, le radiateur 9 comprend la zone de captage 11 munie des connexions thermiques 11'.

La figure 4 permet également d'illustrer un masque 34 qui comprend le dispositif 1 et qui s'étend entre la source lumineuse 8 et le dispositif de commande 33, le masque couvrant ce dernier. Son but est, notamment, de cacher des éléments constitutifs du dispositif 1 comme par exemple le radiateur 9 et le dispositif de commande 33, afin qu'ils ne soient pas visibles de l'extérieur à travers l'élément transparent 3. Le masque 34 pourrait également être relié directement de la source lumineuse 8 au radiateur 9.

Dans cet exemple de réalisation, le dispositif de commande 33 est disposé sur la partie de dissipation 12, à proximité de la glace 3'. Autrement dit, le dispositif de commande 33 est ici situé dans le volume interne à une distance de la glace 3' comprise entre 5 mm et 50 mm. De cette manière, on utilise la chaleur dégagée par le dispositif de commande 33 pour créer des flux d'air convectifs au plus près de la glace 3' afin d'assurer le désembuage de la condensation pouvant se créer sur une face interne de l'élément transparent 3.

Revendications

- 5 1. Dispositif d'éclairage et/ou de signalisation (1) comprenant un boîtier (2), un élément transparent (3) délimitant avec le boîtier (2) une enceinte (4), une source de lumière (8) et au moins un radiateur (9) en contact thermique avec ladite source (8), caractérisé en ce que le radiateur (9) s'étend dans l'enceinte (4) et en ce que le dispositif (1) comprend au moins un dissipateur thermique (14), appelé premier dissipateur (14), qui réalise un échange thermique entre un air contenu dans l'enceinte (4) et un flux d'air extérieur à l'enceinte (4).
- 10 2. Dispositif (1) selon la revendication 1, dans lequel le radiateur (9) et le premier dissipateur (14) sont distincts.
- 15 3. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le premier dissipateur (14) comprend une première série d'ailettes (15), une deuxième série d'ailettes (16) et une embase (17) interposée entre la première série (15) et la deuxième série (16), ladite embase (17) étant solidaire du boîtier (2) alors que la première série d'ailettes (15) s'étend dans un volume environnant où circule le flux d'air extérieur, la deuxième série d'ailettes (16) s'étend dans un volume (7) délimité par l'enceinte (4), dit volume interne (7).
- 20 4. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le radiateur (9) possède une partie de dispersion (12) d'une chaleur dégagée par ladite source (8) et une partie de captage (11) de ladite chaleur, ladite partie de dispersion (12) étant située dans le volume interne (7) à une distance de l'élément transparent (3) comprise entre 5 mm et 50 mm.
- 25 5. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le premier dissipateur (14) est situé au dessus du radiateur (9).
- 30 6. Dispositif selon la revendication 5, dans lequel le premier dissipateur (14) est situé dans le prolongement du radiateur (9).

7. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, ledit dispositif (1) comprenant un premier conduit (18) disposé au dessus de l'enceinte (4) et apte à guider le flux d'air extérieur vers le premier dissipateur (14), et dans lequel le premier conduit (18) comprend un premier moyen d'évacuation (19) permettant au flux d'air extérieur de sortir du premier conduit (18).

8. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, ledit dispositif (1) comprenant un deuxième dissipateur thermique (20) situé en dessous du radiateur (9) et qui réalise un échange thermique entre l'air contenu dans l'enceinte (4) et le flux d'air extérieur.

9. Dispositif (1) selon la revendication 8, dans lequel le deuxième dispositif (20) est distinct du radiateur (9) et du premier dissipateur (14).

10. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendication 8 ou 9, dans lequel le deuxième dissipateur (20) comprend un première série d'ailettes (21), une deuxième série d'ailettes (22) et une embase (23) interposée entre la première série (21) et la deuxième série (22), ladite embase (23) étant solidaire du boîtier (2) alors que la première série d'ailettes (21) s'étend dans un volume environnant où circule le flux d'air extérieur, la deuxième série d'ailettes (22) s'étend dans un volume délimité par l'enceinte (4).

11. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, comprenant un deuxième conduit (24) disposé en dessous de l'enceinte (4) et apte à guider le flux d'air extérieur vers le deuxième dissipateur (20), et dans lequel le deuxième conduit (24) comprend un deuxième moyen d'évacuation (32) permettant au flux d'air de sortir du deuxième conduit (24).

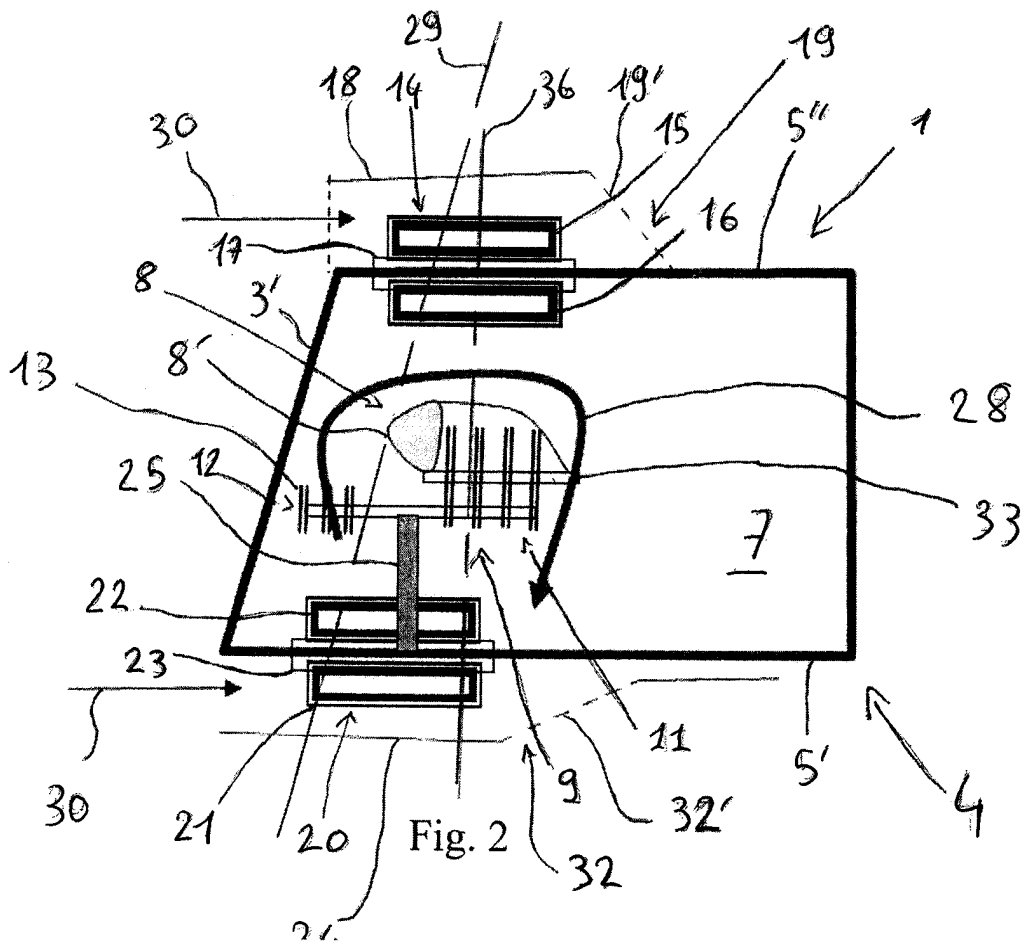
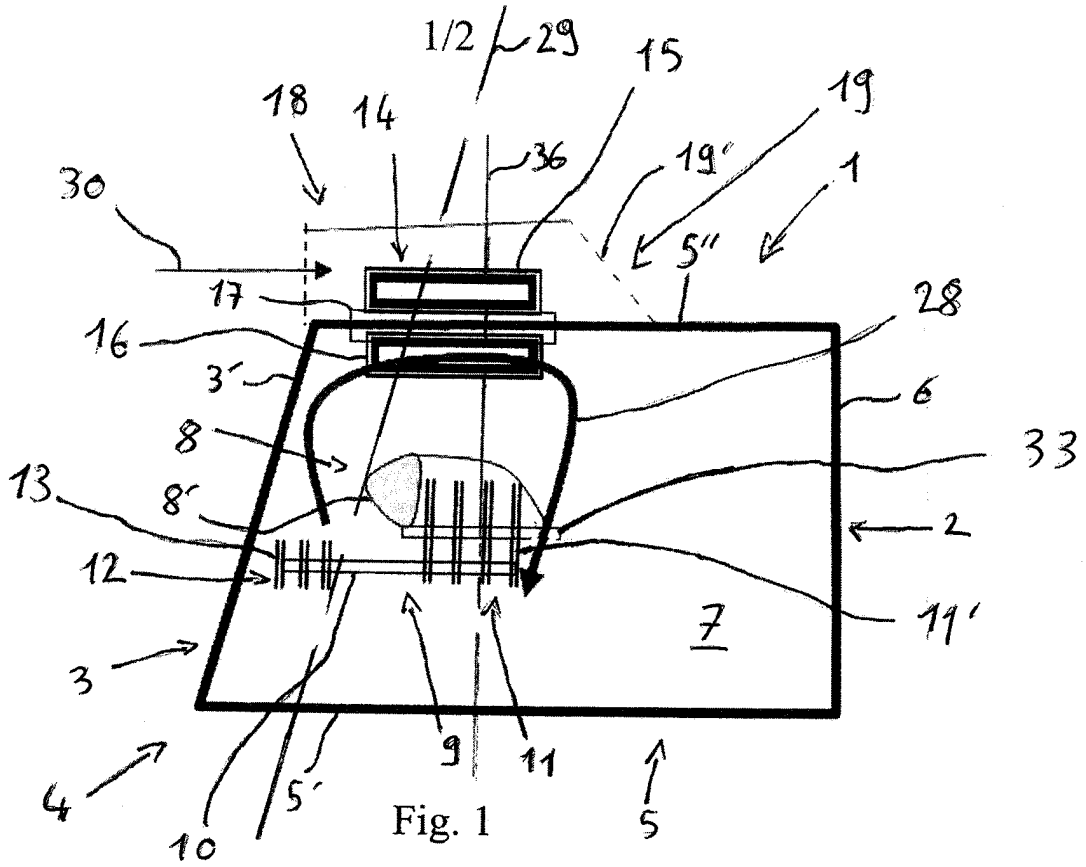
12. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications 8 à 11, dans lequel un moyen de conduction thermique (25) relié d'un côté au radiateur 9 et de l'autre côté au deuxième dissipateur 20.

13. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel une portion du ou des dissipateurs (14, 20) s'étend à une distance de l'élément transparent (3) inférieure à 50 mm.

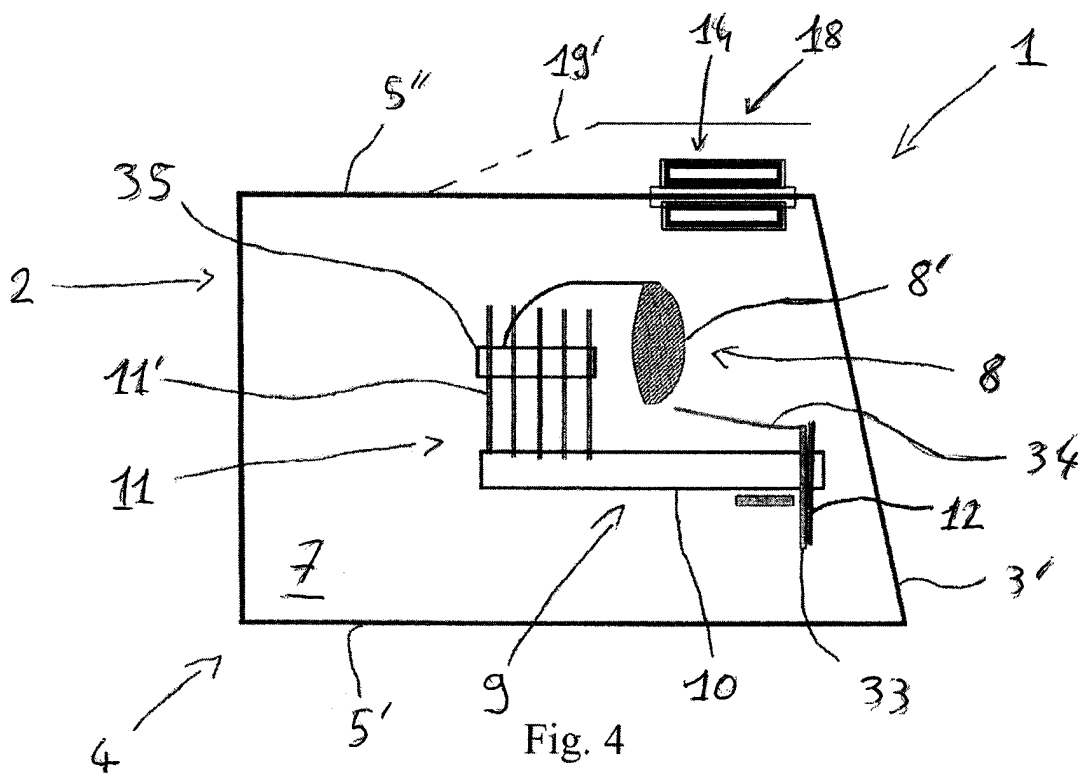
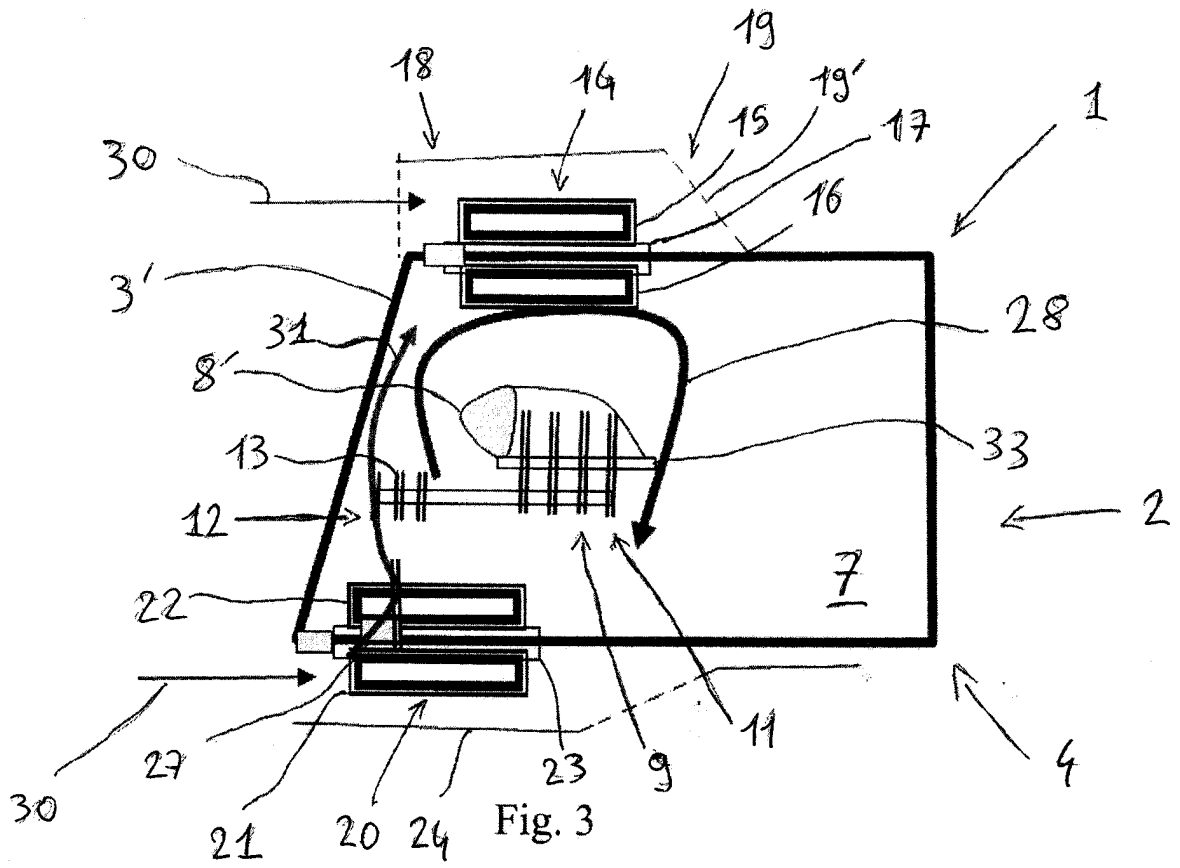
5 14. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel une partie de l'embase (17, 23) du ou des dissipateurs (14,20) est surmoulée dans le boîtier (2).

10 15. Dispositif (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'embase (17, 23) du ou des dissipateurs (14, 20) possède des ventilations (27) aptes à faire circuler le flux d'air extérieur à l'intérieur de l'enceinte (4).

15 16. Dispositif (1) selon la revendication 15, dans lequel les ventilations (27) sont situées en dessous du radiateur (9).



2/2





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 756425
FR 1154949

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2007/008727 A1 (CHINNIAH JEYACHANDRABOSE [US] ET AL) 11 janvier 2007 (2007-01-11) * page 1 - page 2; figure 1 * -----	1-4,6, 13,14	F21V29/00 F21W101/02 F21Y101/02
X	US 2006/181894 A1 (CHINNIAH JEYACHANDRABOSE N [US] ET AL) 17 août 2006 (2006-08-17) * page 1 - page 3; figures 1-4 * -----	1-7, 13-16	
X	JP 2007 220618 A (STANLEY ELECTRIC CO LTD) 30 août 2007 (2007-08-30)	1-7, 13-16	
Y	* le document en entier *	8-12	
X	US 2009/059594 A1 (LIN MING-FENG [TW]) 5 mars 2009 (2009-03-05)	1-6, 13-16	
Y	* page 1 - page 11; figures 1-20 * -----	8-12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			F21S
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
6 mars 2012		Stirnweiss, Pierre	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1154949 FA 756425**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **06-03-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2007008727	A1	11-01-2007	AUCUN	

US 2006181894	A1	17-08-2006	AUCUN	

JP 2007220618	A	30-08-2007	AUCUN	

US 2009059594	A1	05-03-2009	AUCUN	
